

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/130
12 novembre 2001

(01-5745)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Quatrième session
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: espagnol

PÉROU

Déclaration de S.E. M. Jorge Voto-Bernales Ambassadeur, Représentant permanent auprès de l'OMC

Je remercie le gouvernement du Qatar pour sa généreuse hospitalité et le félicite pour l'excellente organisation de cette importante réunion.

C'est avec satisfaction que nous saluons l'accession de la République populaire de Chine à l'OMC, et nous sommes certains que sa présence, avalisée par de nombreuses années de réformes fructueuses et de croissance économique, renforce notre Organisation et ouvre des perspectives nouvelles et prometteuses pour tous les Membres.

Nous souhaitons également la bienvenue à l'économie du Taipei chinois, qui apporte sa puissance industrielle, sa capacité d'innovation et son dynamisme commercial.

Le Pérou assiste à la Conférence ministérielle de l'OMC convaincu de la nécessité de donner, ici à Doha, un signal fort en faveur du renforcement du système commercial multilatéral. Nous reconnaissons, et notre expérience en témoigne, que le commerce international a été le principal moteur de la croissance et de l'intégration économique mondiale pendant plusieurs décennies, mais nous constatons également que ses avantages sont inaccessibles pour une grande partie du monde en développement. La conjoncture internationale exige un effort particulier pour rendre ce système multilatéral plus ouvert à la participation de tous.

Les pays en développement ont besoin de progrès rapides, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, pour améliorer leurs perspectives de développement et atténuer les grandes disparités économiques, aux niveaux international et national. Le commerce peut et doit jouer un rôle essentiel dans cette entreprise.

Pour le Pérou, l'agriculture joue un rôle essentiel dans la création d'emplois et d'insertion sociale. En tant que pays importateur net de produits alimentaires, le Pérou défend l'adoption d'un régime spécial en faveur des pays en développement qui prenne en compte les niveaux de pauvreté, les besoins en matière de développement rural et, en particulier, la sécurité alimentaire. Par ailleurs, il est pour lui prioritaire et urgent que les pays développés réduisent substantiellement leur soutien interne à l'agriculture et avancent dans l'élimination de toutes les formes de subventions à l'exportation des produits agricoles, qui faussent les échanges et découragent la production des pays en développement.

Ces mesures doivent être complétées par un accès accru et sans restrictions aux marchés des pays développés, moyennant l'élimination des contingents et la réduction des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits de douane. Ces facteurs freinent l'introduction et l'utilisation de technologies et méthodes de production qui permettent de conférer une valeur ajoutée aux ressources des pays en développement.

La pêche constitue l'une des plus importantes activités de production et d'exportation du Pérou. Nous sommes soucieux de développer encore les exportations de produits de la pêche, dans des conditions de viabilité. Nous préconisons l'élimination des subventions que d'autres pays accordent à leurs activités de pêche, créant des distorsions dans les échanges, favorisant la surcapacité de leurs flottes ainsi que la surexploitation des ressources halieutiques.

Le Pérou souhaite indiquer qu'il fait partie de la Communauté andine, système d'intégration qui a permis d'accroître la coopération et la compréhension entre ses cinq pays membres.

Le nouveau programme de négociation de l'OMC doit offrir des perspectives ambitieuses pour promouvoir le développement. C'est principalement sous ce signe qu'il doit être placé. Les pays en développement ne sont pas sur un pied d'égalité avec les pays développés, et cette différence doit être prise en compte. Il existe d'énormes disparités dans les conditions de la concurrence qui pénalisent les pays en développement. Elles ne se manifestent pas seulement dans les indicateurs macro-économiques, comme le revenu par habitant. Nous sommes désavantagés dans plusieurs domaines, dont l'infrastructure des services de base, les capacités institutionnelles et de gestion d'entreprise, la mise en valeur des ressources humaines, les technologies, les transports et l'accès au financement d'activités productives et les conditions de ce financement. C'est pourquoi, il faut faire du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement un élément essentiel de tous les accords et de toutes les disciplines, en établissant des conditions et des délais plus favorables, ainsi que des programmes renforcés de coopération technique.

Nous accueillons avec satisfaction la mise sur pied récente du Centre consultatif sur la législation de l'OMC, instrument précieux qui aidera les pays en développement à régler leurs différends commerciaux dans le cadre de l'OMC. Nous saluons la détermination et la persévérance de ses promoteurs, ainsi que la collaboration décisive de certains pays développés, qui lui ont permis de voir le jour.

La présente conférence se tient dans un contexte international qui lance au monde les plus grands défis jamais connus depuis les profondes mutations engendrées par les nouvelles technologies dans les communications, les modes de production et les flux commerciaux et financiers, pour ne citer que quelques-uns des nombreux aspects de l'activité et des rapports humains.

Nous traversons une crise internationale et une récession économique dont l'ampleur et la durée sont encore méconnues. En même temps, nous disposons des meilleurs mécanismes et instruments qui soient pour y réagir avec succès, ainsi que pour assurer la reprise économique et rétablir la stabilité dans le monde. Cette situation est pour nous l'occasion d'une réflexion permettant de mieux comprendre que si aujourd'hui les nations du monde sont solidaires face à la crise, elles doivent l'être également au moment de répartir les fruits du progrès.

Nous ne pouvons échouer à cette conférence de l'OMC. Le système commercial multilatéral est le meilleur moyen d'intégration dans la concurrence mondiale et un instrument de développement qui a fait ses preuves. Il faut le mettre efficacement au service du progrès social et du bien-être des individus, buts ultimes d'un commerce élargi. Le lancement du cycle du développement ne sera possible que si nous faisons preuve de la clairvoyance et de la volonté politiques nécessaires pour nous engager dans la bonne direction.
